

Étape par étape jusqu'au certificat Anamnèse en soins primaires

Certificat complémentaire FPH Pharmacien en soins intégrés

N'est plus possible d'obtenir

Je suis en possession de ce certificat

Le certificat précité reste valable.

Il peut être converti en Anamnèse d'ici
2023 par la visite du

cours Anamnèse **fondements**
50 points FPH

Vous envoyez la copie de l'attestation
ensemble avec la demande de conversion

J'ai déjà suivi des cours pour ce certificat

Les cours suivants sont pris en compte:

Cours d'**introduction** en algorithmes
(½ jour cours présentiel + ½ jour e-
learning)

Suivre 6 **cours de base ou updates** de
cercles de qualité sur les thèmes suivants:

Analgésique
Antibiotique
Dermatologie
Système gastro-intestinal (SGI)
Système cardiovasculaire I (SCV I)
Pneumologie

30 conseils à l'aide d'algorithmes
ne sont plus nécessaire



Faire la demande pour l'attribution du certificat FPH Anamnèse en soins primaires

Joindre une copie de toutes les pièces justificatives à la demande

Obligation de formation continue pour les deux certificats

1 cours **Anamnèse**
à 25 points FPH par année

Certificat complémentaire FPH Anamnèse en soins primaires

Pour la demande du certificat précité, les conditions
suivantes doivent être remplies dans un délai de 6 ans :

Cours Anamnèse **fondements**
50 points FPH

Cours Anamnèse **approfondissement**
50 points FPH

5 cours Anamnèse **Pratique:**
divers sujets
25 points FPH chacun

1 cours Anamnèse **clinique et diagnostique**
25 points FPH

